

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 5 décembre 2022 à 19h30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que 48 (quarante-huit) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-12228 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyée Nicholas Dubé par, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été publié sur Facebook aux fins de consultation par la population.

22-12229 Procès-verbaux des réunions du 7 novembre et du 17 novembre 2022

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022, soient adoptés tels que rédigés.

22-12230 Comptes du mois de novembre 2022

La liste des comptes de novembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 1^{er} décembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 novembre 2022	106 279,40\$
Comptes payés d'avance	117 883,87\$
TOTAL	<u>224 163,27\$</u>

22-12231 Rapport trimestriel et bilan

Une copie du rapport trimestriel et du bilan au 30 septembre 2022 est remise aux gens dans l'assistance.

22-12232 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- Andrée Dubé, MRC de Témiscouata, le 23 novembre 2002 ;
- Richard B. Dubé. CADL, le 10 novembre 2022 et le 29 novembre 2022 Comité commémoration du Grand feu ;
- Claudia Beaulieu, RIDT, le 9 novembre 2022 ;
- Carole Desbiens, AGA Honéquestre, le 15 novembre 2022.

22-12233 Calendrier des séances ordinaires 2023

Calendrier des séances du conseil 2023 :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses 12 séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à 19h30 :

- Mardi 17 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1 mai
- Lundi 5 juin
- Mardi 4 juillet
- Lundi 14 août
- Mardi 5 septembre (fête du Travail)
- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

22-12234 Nomination annuelle des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de six (6) membres, dont deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) résidents incluant, lorsque c'est possible, un producteur agricole et un producteur forestier;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution à la séance ordinaire de chaque année;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme :

- Robin Ouellet, producteur agricole ;
- Patrick Rioux, producteur forestier ;
- Richard B. Dubé, conseiller municipal ;
- Jocelyn Pelletier, conseiller municipal ;
- Viateur Dubé, résident ;
- Maddie Pedneault, résidente ;

22-12235 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

22-12236 Date pour le concours des décorations de Noël

Une visite de la Municipalité sera faite par les conseillères Claudia Beaulieu et Stéphanie Caron, le 19 décembre pour prendre les noms des résidents qui auront décoré pour Noël. Le concours sera fait par tirage avec les prix suivants :

- 2 prix de 50\$, tiré au sort parmi tous les participants;
- 2 prix de 100\$, pour 2 participants qui se seront démarqués.

22-12237 Malette Comptable et Fiscaliste pour la préparation du rapport financier 2022

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata retienne à nouveau les services de Malette Comptable et Fiscalistes pour la préparation du rapport financier 2022.

22-12238 Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement (Règlement numéro 374) fixant le taux de taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égoûts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux de d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versements pour l'année 2023

Je Richard B. Dubé, conseiller numéro 4, donne un avis de motion dans le but de déposer un règlement à une prochaine réunion, ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égoûts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêts sur les comptes dus et le paiement des comptes par versement.

22-12239 Affectation des surplus aux immobilisations

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement qu'au 31 décembre 2022, tout financement non utilisé et prévu au budget pour les immobilisations soit affecté au surplus aux immobilisations en 2023.

22-12240 Proposition de compensation pour l'entretien de la desserte non cédée par le MTQ

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité accepte la proposition du MTQ pour le déneigement de la voie de desserte Gérard-Roy, côté sud, qui est non cédée (5,9 km) pour la saison 2022-2023.

Cette proposition inclut un montant de 40 000\$ en guise de compensation pour la Municipalité ainsi que la fourniture de 3 voyages de 10 roues en abrasifs.

En contrepartie, la Municipalité accepte de déneiger cette portion de route, mais de façon discrétionnaire et selon les besoins et les circonstances qu'elle jugera appropriée.

22-12241 Programmation des travaux TECQ 2019-2023 - version 3

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant

aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qu'il lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

22-12242 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose les listes suivantes aux membres du conseil :

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de 100 763,91\$ dont 5 505,39\$ en intérêts.
- Liste des autres factures autres que les taxes 1047,00\$ et intérêts 269,12\$ pour un total de 1 316,12\$.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement qu'avant le 12 décembre 2022, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2022, doivent être envoyés à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue en mai 2023, selon la procédure prévue par la loi.

Michael Marmen, directeur général est mandaté pour assister à la vente pour taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas de preneur ou si les montants sont suffisants.

22-12243 Achats d'équipements pour la salle des loisirs – Budget participatif

Considérant qu'à son budget 2022, le conseil municipal a prévu une somme de 25 000\$ pour un projet d'investissement au bénéfice des jeunes de la municipalité;

Considérant que par le biais d'un concours lancé auprès des jeunes de la municipalité 2 projets furent retenus, combinés, et adaptés ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les équipements décrits à l'annexe A pour la somme approximative de 25 000\$. Les montants nécessaires seront pris à partir du poste budgétaire numéro 02-690-00-997.

22-12244 *Appui à la Fabrique pour la guignolée 2022*

Considérant la demande d'appui de la part de la *Fabrique de Saint-Honoré* pour la guignolée 2022; Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata soutienne cette cause et accorde un montant de 250\$.

22-12245 *Commandite au Club Cabagym (gymnastique) de Témiscouata*

Considérant la lettre en date du 1er novembre, de la part du club *Cabagym*, dans laquelle le club sollicite la municipalité pour une commandite afin d'encourager les gymnastes membres du club ;

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'appuyer la demande de commandite de la part de *Cabagym* Gymnastique et d'accorder un montant global de 250\$, soit 50\$ par membre résident à la Municipalité.

22-12246 *Membership - Le festival Le Tremplin de Dégelis 2023*

Considérant la lettre en date du 22 novembre 2022, dans laquelle *Le Tremplin de Dégelis* sollicite l'aide de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata par l'entremise d'une campagne de membership. Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de retenir une carte de membre pour le compte de la Municipalité au coût de 25\$ pour l'année 2023.

22-12247 *Appui à Re-Source Familles dans le dépôt de leur projet intitulé : Psychomotricité pour tous, auprès du Fonds Régional Rural*

Considérant la demande de subvention de la part de *Re-Source Familles* auprès de la MRC pour leur projet d'achats de modules de jeux intérieurs et extérieurs pour les jeunes enfants 0-5 ans du Témiscouata ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement d'appuyer le projet de *Re-Source Famille* et leur demande de subvention dans le cadre du *Fonds régions et ruralité*, volet 2, auprès de la MRC.

22-12248 *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (Prabam) - Projet de salles de bain dans la salle des loisirs*

Considérant qu'en prévision pour l'année 2022, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata avait comme projet la construction de nouvelles salles de bain dans sa salle des loisirs ;

Considérant que pour financer le projet, le conseil municipal était d'accord d'utiliser la somme de 75 000\$ alloué dans le cadre du programme d'aide financière *PRABAM* (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) ;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés et que le projet de salles de bain est réalisé comme prévu ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que :

- Le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu ;
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

Autorise son directeur général, Michael Marmen, à procéder à la reddition de comptes finale afin de réclamer les sommes admissibles en vertu du programme *PRABAM* et du projet associé.

22-12249 Motion de Félicitation au comité organisateur du Festival Honéquestre et ses nombreux bénévoles

Il est résolu unanimement que le conseil municipal souhaite féliciter le *Festival Honéquestre* pour le lancement de leur projet de calendrier du qui s'est déroulé lors d'une soirée (5 à7) tenue le 2 décembre dernier au Parc du Mont-Citadelle.

22-12250 Motion de Félicitation au comité organisateur du Marché de Noël et ses nombreux bénévoles

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite le beau travail accompli par le comité organisateur du *Marché de Noël* ainsi que tous ses bénévoles. Le conseil aimerait aussi féliciter tous les exposants qui ont participé à l'évènement. Encore cette année, la communauté fut très choyée.

Merci à tous!

22-12251 Communiqué de la Mairesse

Madame la Mairesse fait la lecture d'un communiqué adressé à la population intitulé « *Retour de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata suite au congédiement de Mme Mélanie Hébert* ».

22-12252 Période de questions

À 20h17, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Retour sur le dossier entourant la résolution numéro 22-11223 ;
- Ordre du jour, avis de convocation et diffusion des séances publiques ;
- Dossier RSG ;
- Dossier de salle de bain à la salle des loisirs ;
- Déneigement et employés voiries;
- Cours d'école et du Centre communautaire ;
- Questions d'urbanismes ;

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21h29, sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Nicholas Dubé, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général